Le Code criminel

C'est une recommandation que n'a cessé de faire la Commission canadienne des droits de la personne, et que j'ai moimême faite à la Chambre par le biais d'une mesure d'initiative parlementaire actuellement soumise au comité sur les droits à l'égalité. En fait, c'est une recommandation que la ministre elle-même, lorsqu'elle était simple députée, a faite à la Chambre dans une mesure d'initiative parlementaire. La ministre continue-t-elle à appuyer des amendements à la Loi canadienne sur les droits de la personne pour interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, et dans l'affirmative, quelle mesure le gouvernement et elle-même entendent-ils prendre pour concrétiser ces amendements?

• (1620)

Mlle Carney: Monsieur le Président, comme le député de Burnaby (M. Robinson) l'a dit, j'ai appuyé cette mesure. Il n'a pas signalé que j'avais été la première députée de tous les partis à présenter une mesure d'initiative parlementaire à la Chambre en vue de modifier la législation canadienne sur les droits de la personne en y faisant figurer l'orientation sexuelle. Il n'a pas signalé que j'avais appuyé la mesure qu'il a présentée comme il a lui-même appuyé la mienne; et il n'a pas signalé non plus que lorsque nous étions minoritaires à la Chambre nous soutenions tous les deux cette cause.

Il me demande si j'appuierais des modifications en ce sens; naturellement, je les appuierais. Il me demande ce que fait notre gouvernement; eh bien, je constate que la question est soumise à un comité sur les droits à l'égalité, et je suis avec beaucoup d'attention le travail de ce comité.

M. Robinson: Monseur le Président, je remercie la ministre de signaler qu'elle a appuyé cette mesure dans le passé et qu'elle continue à le faire. Au cas où le sous-comité recommanderait de faire figurer l'orientation sexuelle dans la Loi canadienne sur les droits de la personne, la ministre a-t-elle l'intention de faire pression sur ses collègues pour que soit adoptée cette importante recommandation, comme elle a recommandé de le faire dans le passé et comme le recommande la Commission Fraser dans son rapport au gouvernement?

Mlle Carney: Monsieur le Président, la réponse est oui.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe à ce débat. Tous les députés seront certainement d'accord sur une chose, à savoir que nous sommes arrivés à la croisée des chemins, car le gouvernement applique de façon sélective les recommandations émanant de la Commission Fraser. La députée de Vancouver-Centre (M^{lle} Carney) a parlé tout à l'heure du problème qui se posait à Vancouver en disant que plusieurs groupes communautaires et le maire de la ville avaient uni leurs efforts dans le but d'éliminer la prostitution dans un quartier historique. Elle a également décrit les difficultés qui existaient ailleurs, plus précisément dans un quartier historique de Halifax.

A mon avis, lorsqu'on se penche sur le problème de la prostitution il ne s'agit pas de savoir si cela se passe dans un quartier agréable ou moins agréable. Les députés de mon parti et moimême croyons que tous les citoyens du pays ont le droit d'être

à l'abri des problèmes causés par le racolage et la prostitution. Tout le monde conviendra certainement qu'il ne faut pas s'y attaquer uniquement dans les beaux quartiers.

Je suis allée à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, au cours du week-end dernier. La Fédération canadienne des maires et des municipalités tenait alors une assemblée nationale sur cette question et d'autres problèmes importants. Le maire de Vancouver faisait partie des personnes qui assistaient à cette assemblée. Ce maire et sans doute toutes les municipalités du pays ont directement participé à la mise en œuvre des recommandations de la Commission Fraser.

Je voudrais porter à l'attention de la Chambre les opinions de la Fédération canadienne des maires et des municipalités. Les vues de la Fédération ne concordent pas avec la déclaration du ministre de la Justice (M. Crosbie) selon lequel personne n'a contesté le projet de loi C-49. Je voudrais vous faire part des graves préoccupations exprimées par le groupe de travail sur la pornographie et la prostitution dont le rapport a reçu la sanction unanime de la Fédération canadienne des maires et des municipalités au cours du week-end dernier, à Yellowknife. Je sais que la députée de Vancouver-Centre ne peut croire une libérale sur parole, car le sectarisme l'aveugle lorsqu'il s'agit de discuter de questions sérieuses. Néanmoins, elle pourrait prêter l'oreille aux propos de la Fédération canadienne des maires et des municipalités qui a approuvé à l'unanimité un rapport stipulant:

Le groupe de travail éprouve de sérieuses inquiétudes quant à l'approche adoptée dans le projet de loi C-49. D'abord, il ne s'agit pas d'une approche globale. C'est comme si vous essayiez d'enlever le dessus d'un iceberg en supposant que le reste disparaîtra. Deuxièmement, comme il est dit dans le rapport Fraser, «Nous ne voyons aucun avantage à remplacer le système actuel par un autre plus répressif. Rien dans l'histoire de notre pays ou dans celle de pays qui, comme les États-Unis, ont conservé des dispositions draconiennes, ne permet de penser que celles-ci sont efficaces.» En deux mots, nous émettons de sérieux doutes quant à l'efficacité du projet de loi C-49.

Ce rapport n'a pas été rédigé par le parti libéral. Il n'a pas été rédigé par des députés de l'opposition que la ministre pourrait accuser de faire de l'obstruction. C'est le rapport d'un groupe de travail formé par la Fédération canadienne des maires et des municipalités parce que cette fédération éprouvait de graves inquiétudes au sujet du racolage qui ne représente qu'un aspect parmi bien d'autres du marché de la prostitution. Ce rapport a obtenu l'appui unanime non seulement du groupe de travail, mais des représentants de toutes les régions du pays qui participaient à l'assemblée de Yellowknife.

Je sais que nous avons un problème. Je pense que les députés du Nouveau parti démocratique ont eux aussi reconnu le problème que pose le racolage. Ce qui est proposé au projet de loi C-49, qui est particulièrement dur à l'égard des prostituées, me pousse à demander au gouvernement: Et les proxénètes? Les souteneurs? Les clients? On les oublie? Cette idée qu'a le gouvernement de se présenter avec une demi-mesure qui s'en prend au racolage sans s'attaquer directement à la question du proxénétisme et à la question des clients, cela va à l'encontre de tout ce qui est recommandé dans le rapport Fraser.